

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de MM. Olivier Coste, Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Annina Pfund, Nicole Bobillier, Monique Cahannes et Martine Sumi-Viret, renvoyée en commission le 27 juin 2006, intitulée: «De l'espace pour Rousseau: une maison».

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

La commission des arts et de la culture a examiné la motion lors de trois séances, respectivement les 31 août, 9 novembre et 14 décembre 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Lucie Marchon et Laurence Schmidlin, que nous remercions de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'influence universelle qu'a eue Jean-Jacques Rousseau sur le développement des démocraties modernes;
- les idées sociales, éducatives, écologistes développées par le Citoyen de Genève;
- les contacts étroits qu'il entretenait avec la nature et l'impulsion qu'il a insufflée dans l'observation de celle-ci et dans le respect que lui doivent les hommes et les femmes;
- l'importance de la postérité culturelle de Jean-Jacques Rousseau dans des domaines aussi divers que la littérature, la pédagogie, les arts, l'écologie et la politique;
- le peu de reconnaissance publique actuelle de la Ville de Genève à l'égard de son citoyen le plus illustre;
- l'échéance prochaine de 2012, date du tricentenaire de sa naissance en notre ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de créer, sur l'impulsion de la Ville, un groupe de travail en vue de célébrer dignement Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à l'occasion du tricentenaire de sa naissance;
- d'offrir à Rousseau, au plus tard à l'occasion de cet anniversaire, un espace aussi important que celui dévolu à Voltaire, mais dans un lieu – si possible en contact avec la nature – qui soit spécifiquement consacré à son œuvre, à ses idées et au développement de celles-ci, avec des possibilités d'expositions, de conférences, de colloques;

- d'envisager la création d'une Fondation Jean-Jacques Rousseau, de droit public, sur le mode de la Conférence culturelle, impliquant tous les participants institutionnels concernés: Ville, Etat, Université, Association des communes genevoises et communes individuelles (Confignon, par exemple), Confédération (par l'intermédiaire de Pro Helvetia), ainsi que d'autres partenaires (Bureau international de l'éducation, par exemple), consacrée à la mise en valeur du patrimoine «rousseauiste» ainsi qu'à l'étude de la démocratie et au développement des idées démocratiques;
- d'ouvrir la participation à cette Fondation Jean-Jacques Rousseau à des partenaires publics au-delà de nos frontières (Bossey, Chambéry, entre autres), ainsi qu'à tout partenaire privé;
- de tenir régulièrement informé le Conseil municipal, soit directement, soit par l'intermédiaire de la commission des arts et de la culture, des démarches entreprises et de leur progression;
- de soutenir provisoirement – jusqu'à la concrétisation d'une réalisation future – les structures existantes qui permettent à la population genevoise et aux visiteurs de notre ville d'être en contact avec le Citoyen de Genève.

Séance du 31 août 2006

Audition des motionnaires

Deux motionnaires socialistes exposent les motifs qui les ont amenés à déposer ce projet:

- offrir au défenseur de la démocratie universellement connu un espace à sa dimension, les lieux actuellement consacrés à Rousseau (BPU, 40, Grand-Rue, voire Musée Voltaire) ne les satisfaisant pas;
- permettre la création d'un groupe de travail autour de cette question;
- intégrer des muséographes professionnels à la réflexion;
- se préparer au tricentenaire de 2012.

Le président demande de lui rappeler le contenu précis du vote du mois de juin en faveur de l'Espace Rousseau.

Un commissaire libéral rappelle que le plénum a voté la somme de 25 000 francs pour permettre à l'Espace Rousseau de rouvrir ses portes avant la saison d'été suite à la fermeture du mois de janvier et de terminer l'année 2006. Tout reste en suspens pour 2007. Durant ces quelques mois, la fondation a pour mission de chercher des appuis complémentaires dans le secteur privé pour assurer son avenir, ceux-ci devant en contrepartie s'appuyer sur une subvention minimale de la Ville.

Un commissaire démocrate-chrétien s'étonne que les invites de la motion, au demeurant intéressantes pour la plupart, fassent fi du projet «2012 Rousseau pour

tous» proposé par le magistrat. D'autre part, il regrette de voir d'emblée écarté de la réflexion le 40, Grand-Rue comme lieu possible d'une Maison Rousseau et demande des explications. Il regrette également que la Société Rousseau ne soit pas mentionnée dans le projet.

Un motionnaire répond que, d'une part, le projet du magistrat ne leur était pas connu, et que, d'autre part, l'Espace Rousseau leur paraissait un lieu potentiellement conflictuel. Ils souhaitaient dépasser les querelles de clocher et recommencer en quelque sorte à neuf dans un lieu qui intègre, de plus, la nature; mais c'était avant le dénouement du mois de juin.

Un autre motionnaire évoque l'exiguïté des lieux du 40, Grand-Rue en regard de l'espace offert à Voltaire dans son institut. Cependant, en ce qui le concerne, il ne s'oppose pas à une réflexion autour de la mise en valeur de la maison natale de Rousseau et à la possibilité d'en faire une Maison Rousseau.

Une commissaire libérale rappelle que, concernant les possibilités pratiques d'exploiter le 40, Grand-Rue, propriété de l'Etat, M. Mark Muller, lors de son audition devant la commission sur ce sujet au printemps dernier, s'était montré ouvert à la possibilité de transférer les bureaux de l'Etat des étages supérieurs en d'autres lieux – ce qui avait de toute manière déjà été envisagé.

Par ailleurs, elle rappelle que l'une des spécificités des parcours consacrés à Rousseau est de tracer une route biographique entre ses différents lieux de vie, et que, dans ce sens, le lieu de sa naissance à Genève paraît un point incontournable de tout parcours Rousseau (point de départ).

Un motionnaire relève l'intérêt de réfléchir à un lieu pour Rousseau qui appartient à la Ville, afin que le Conseil municipal puisse avoir son mot à dire face au magistrat.

Un commissaire démocrate-chrétien insiste sur la valeur symbolique du 40, Grand-Rue pour faire vivre la mémoire de Rousseau, encouragé par les ouvertures de M. Mark Muller concernant l'utilisation des locaux de l'Etat aux étages.

Séance du 9 novembre 2006

Audition de M. Patrice Mugny, magistrat chargé du département des affaires culturelles (DAC), et de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du DAC, accompagnés de M^{me} Nathalie Chaix, conseillère culturelle, et de M. François Jacob, directeur de l'Institut et Musée Voltaire

M^{me} Chaix et M. Jacob, désignés par le magistrat pour piloter le projet «2012 Rousseau pour tous», nous informent que trois grands projets sont prévus pour les festivités du tricentenaire, à savoir:

- la création d'un opéra, en collaboration avec le Grand Théâtre;

- des expositions conjointes du Jardin botanique, du Musée d’ethnographie et du Musée d’art et d’histoire;
- une série de banquets républicains.

Un comité d’honneur se met en place. Diverses commissions sont chargées de piloter les opérations: une commission scientifique, une commission des événements, une commission de communication, une commission accès des publics, une commission «internationale». Un concours de graphistes a été lancé pour créer une identité visuelle des divers événements. Une conférence de presse aura lieu au mois d’avril 2007.

M. Mugny se dit satisfait de l’élan qui entoure ce projet.

Plus précisément, concernant les invites de la motion M-620, il précise que:

- Invite 1: Est déjà réalisée.
- Invite 3: Il n’est pas nécessaire de créer une fondation. Une association, juridiquement plus simple, suffirait.
- Invite 4: Déjà partiellement réalisée par les contacts que le DAC a pris avec Paris et Venise.
- Invite 5: Des informations viennent régulièrement vers le Conseil municipal (par exemple ce soir).
- Invite 6: Il doute que la commission des finances accepte de consacrer 50 000 francs au maintien de l’ouverture de l’Espace Rousseau et il propose le transfert du parcours didactique à la Maison Tavel.

Une commissaire de l’Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) demande si cette dernière proposition est bien exacte.

M. Mugny répond que c’est une idée; qu’une subvention de sa part pour une initiative d’origine strictement privée ne le motive pas.

M^{me} Koelliker précise que cette idée serait réalisable pour l’automne 2007.

Un commissaire démocrate-chrétien s’étonne de ce que l’on décide de tels projets sans s’en référer à l’avis de la population et rappelle que l’Espace Rousseau est soutenu par l’Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville.

Une commissaire libérale s’étonne que l’on prétende disposer d’un objet qui n’appartient pas à la Ville, mais à la Fondation de l’Espace Rousseau.

Elle précise par ailleurs que, concernant le projet d’une Maison Rousseau, suite au vote des 25 000 francs du mois de juin dernier, des contacts pris auprès de fondations privées laissent espérer que celles-ci s’engageraient dans un projet de plus grande envergure.

Un commissaire socialiste se réjouit des projets pour le tricentenaire et regretterait que l'Espace Rousseau ne soit pas l'un des éléments de la synergie.

Il évoque comme possibilité complémentaire l'élargissement de la réflexion à un lieu proche de la nature, tel que la villa Plonjon. Avant tout, il aimerait voir plus que le parcours didactique autour de ce personnage central.

M. Mugny rappelle aux commissaires les quelques propositions évoquées par lui autour de Rousseau, en particulier l'idée d'une Maison des Lumières, par exemple à l'Institut Voltaire.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pense que le tricentenaire est prioritaire sur les considérations autour d'une maison et demande des précisions sur les contacts avec Venise.

M. Mugny répond qu'il s'agit de l'opéra.

Un commissaire libéral s'étonne de ce que le magistrat veuille s'offusquer de ce que des initiatives privées soient reprises – tout ou en partie – un jour par des fonds publics. En effet, quasiment toutes nos belles et grandes institutions n'existent que grâce à des donateurs ou à des donations.

Il observe également que l'idée du déplacement du parcours Rousseau à la Maison Tavel ne se ferait pas sans dépenses et que, par ailleurs, le prix d'un gardien à l'actuel espace privé n'est pas celui d'un fonctionnaire de la Ville. Il espère que le magistrat ouvrira les yeux sur ses quelques incohérences.

Un commissaire des Verts se demande comment la Maison Tavel pourrait accueillir le parcours sans sacrifier de la place aux actuelles expositions.

Un commissaire démocrate-chrétien trouve que l'idée de vouloir à tout prix chercher un autre endroit pour Rousseau, alors que le 40, Grand-Rue existe, n'est pas le fait d'une vision saine de société.

Une commissaire du Parti du travail demande au magistrat s'il est seulement au courant des espaces possibles au 40, Grand-Rue, si l'on en incluait les étages.

M. Mugny répond que c'est l'Etat qui doit savoir. Concernant l'actuel Espace Rousseau, il n'est pas emballé par son installation et pense que, si la Ville donne de l'argent, elle devrait pouvoir émettre des exigences de qualité supérieures.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) demande à ses coéquipiers de l'Alternative s'ils ne sous-estiment pas la capacité de nuisance des partis de l'Entente. En donnant 50 000 francs à des insatisfaits, ne font-ils pas de l'électoratisme?

Suite à une courte discussion et pour diverses raisons, la majorité de la commission ne souhaite pas procéder au vote de la motion M-620 prévu à l'ordre du jour. Le vote est donc reporté à une séance ultérieure.

Séance du 14 décembre 2006

Un commissaire socialiste, bien que remplaçant, souhaite préciser l'état d'esprit de son groupe au moment du dépôt de la motion. Plutôt que d'aller contre Rousseau, leur souhait est au contraire de le réhabiliter, en lui trouvant un lieu à sa dimension, dans la mesure où c'est certainement l'un des personnages les plus maltraités de la République. Les échéances 2012 approchent et le groupe socialiste aimerait voir se concrétiser une œuvre pérenne pour cette date.

Le président annonce que son groupe soutiendra la motion en supprimant la première invite, qui est déjà réalisée (organisation d'un groupe de travail pour les fêtes du tricentenaire).

Un commissaire libéral ne souhaite ni soutenir l'attribution d'un lieu plus grand pour Rousseau ni la création d'une fondation de droit public. Il ne soutiendra donc que la dernière invite, qui permet de maintenir ce qui existe, à savoir l'Espace Rousseau.

Un commissaire démocrate-chrétien trouve que l'esprit de la motion socialiste lui convient, sauf qu'il est de ceux qui défendent que, plutôt que d'investir dans un lieu qui n'a aucun lien avec la biographie de Rousseau, il vaut mieux profiter de ce qui a déjà été amorcé et étudier les possibilités de développement.

Une commissaire libérale salue la motion socialiste, qui a ouvert publiquement l'idée d'une Maison Rousseau. Elle rejoint, pour le reste, les propos du commissaire démocrate-chrétien.

Un commissaire libéral, quant à lui, propose un amendement à son collègue, rétablissant «la création d'une Fondation Jean-Jacques Rousseau» qui fonctionnerait sur le mode de la Conférence culturelle, c'est-à-dire en se donnant les moyens de rassembler autant de partenaires que possible des collectivités publiques et de travailler en partenariat large avec le privé.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) n'est pas opposée à la création d'une Maison Rousseau. En revanche, la date butoir de 2012 la dérange. La priorité reste pour elle l'organisation des fêtes du tricentenaire; elle ne votera donc pas la motion.

Un commissaire libéral ne comprend pas la position de sa collègue. En effet, si l'administration n'a pas de date butoir, elle n'en travaillera que plus lentement. Il soutiendra la motion qui permet l'ouverture des travaux, qui permettront à Genève, comme l'évoquait son collègue socialiste, de faire enfin son mea culpa.

Une commissaire du Parti du travail annonce que son groupe soutiendra la motion, tout en supprimant les deux premières invites.

Un commissaire démocrate-chrétien va dans le même sens que la préopinante.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pense que le seul but de l'Entente est non pas de défendre Rousseau, mais de maintenir l'Espace Rousseau actuel en vie. Elle croit que la Ville se serait engagée pour 2012 à offrir une place à Rousseau dans le cadre de la rénovation de la salle Ami-Lullin. Elle pense que le soutien à l'Espace Rousseau n'apporte rien, ce d'autant que cela vient de privés. Elle est d'avis de ne garder que l'avant-dernière invite (informations régulières) et s'oppose au fait de dicter au Conseil administratif comment et quoi faire.

Un commissaire libéral est d'avis de supprimer les deux premières invites (comité des fêtes + espace pour Rousseau aussi important que pour Voltaire). De plus, il propose la suppression des deux invites suivantes (création d'une fondation de droit public avec partenaires étrangers). L'initiative la plus rassembleuse ne peut venir actuellement que de privés.

Un commissaire démocrate-chrétien rappelle qu'il faut rester à l'écoute des habitants, qui demandent expressément que toute mise en valeur de Rousseau parte de sa maison natale.

Un commissaire des Verts s'oppose au diktat du Conseil municipal au Conseil administratif pour la mise en valeur de Rousseau, donc aux quatre premières invites. Par ailleurs, il trouve que l'histoire du lieu de l'Espace Rousseau est compliquée, que c'est en l'état un vide culturel strictement touristique. Ne pouvant se rallier à la dernière invite, l'avant-dernière étant déjà réalisée, il ne votera en conséquence pas la motion.

Une commissaire socialiste aimerait répondre à une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pour préciser qu'à aucun moment il n'a été question de soutenir l'Espace Rousseau à travers la motion. Elle-même n'est pas en phase avec le parcours didactique actuel. Elle pense que l'importance de l'arrivée de la Ville dans un projet de Maison Rousseau est la possibilité de le contrôler.

Par ailleurs, si on vide la motion de toutes ses invites, le groupe socialiste la retirera.

Le président remarque que cette démarche ne sera possible que lorsque le rapport arrivera à l'ordre du jour.

Le président met aux voix les diverses invites.

1. Suppression de la première invite «de créer, sur l'impulsion de la Ville, un groupe de travail en vue de célébrer dignement Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à l'occasion du tricentenaire de sa naissance»: cet amendement est accepté par 9 voix pour (1 T, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 1 UDC, 1 L), 1 voix contre (L) et 2 abstentions (1 L, 1 S).

2. Suppression de la deuxième invite «d’offrir à Rousseau, au plus tard à l’occasion de cet anniversaire, un espace aussi important que celui dévolu à Voltaire, mais dans un lieu – si possible en contact avec la nature – qui soit spécifiquement consacré à son œuvre, à ses idées et au développement de celles-ci, avec des possibilités d’expositions, de conférences, de colloques»: cet amendement est accepté par 7 voix pour (1 T, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 UDC, 1 L), 4 voix contre (2 L, 1 S, 1 R) et 1 abstention (DC).

Un commissaire libéral annonce qu’il retire son amendement.

3. Suppression de la troisième invite «d’envisager la création d’une Fondation Jean-Jacques Rousseau de droit public sur le mode de la Conférence culturelle, impliquant tous les partenaires institutionnels concernés: Ville, Etat, Université, Association des communes genevoises et communes individuelles (Confignon, par exemple), Confédération (par l’intermédiaire de Pro Helvetia), ainsi que d’autres partenaires (Bureau international de l’éducation, par exemple) consacrée à la mise en valeur du patrimoine «rousseauiste» ainsi qu’à l’étude de la démocratie et au développement des idées démocratiques»: cet amendement est accepté par 7 voix pour (1 DC, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 UDC, 1 L), 5 voix contre (2 L, 1 S, 1 R, 1 T).

4. Suppression de la quatrième invite «d’ouvrir la participation à cette Fondation Jean-Jacques Rousseau à des partenaires publics au-delà de nos frontières (Bossey, Chambéry, entre autres) ainsi qu’à tout partenaire privé»: cet amendement est accepté par 7 voix pour (1 DC, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 UDC, 1 L), 4 voix contre (2 L, 1 S, 1 T) et 1 abstention (R).

Un commissaire libéral propose la suppression de la cinquième invite.

5. Suppression de la cinquième invite «de tenir régulièrement informé le Conseil municipal, soit directement, soit par la commission des arts et de la culture, des démarches entreprises et de leur progression»: cet amendement est refusé par 8 voix contre (1 UDC, 1 L, 1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 S), 2 voix pour (2 L) et 2 abstentions (1 R, 1 DC).

6. Suppression de la sixième invite «de soutenir provisoirement – jusqu’à la concrétisation d’une réalisation future – les structures existantes qui permettent à la population genevoise et aux visiteurs de notre ville d’être en contact avec le Citoyen de Genève»: cet amendement est refusé par 7 voix contre (1 DC, 3 L, 1 UDC, 1 R, 1 T), 4 voix pour (2 AdG/SI, 2 Ve) et 1 abstention (S).

Le président met aux voix la motion amendée (avec le maintien des invites 5 et 6). La motion est acceptée par 5 voix pour (1 DC, 1 UDC, 2 L, 1 T), 4 voix contre (2 AdG/SI, 2 Ve) et 3 abstentions (1 L, 1 R, 1 S).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de le tenir régulièrement informé, soit directement, soit par la commission des arts et de la culture, des démarches entreprises et de leur progression.
- de soutenir provisoirement – jusqu’à la concrétisation d’une réalisation future – les structures existantes qui permettent à la population genevoise et aux visiteurs de notre ville d’être en contact avec le Citoyen de Genève.